

Maitre Stéphanie MEYER
Notaire à GEISPOLLSHEIM GARE (67118), 15 rue du Wiesel
courriel : rasser.meyer.geispolsheim@notaires.fr
Tél : 03.88.68.83.87

ADJUDICATION FORCEE IMMOBILIERE

Le JEUDI HUIT OCTOBRE DEUX MILLE VINGT-SIX à QUINZE HEURES, à GEISPOLLSHEIM (67118), 15 rue du Wiesel, Maître Stéphanie MEYER, en son Office, procédera à l'adjudication publique à l'extinction des feux,

Sur requête de la CAISSE DE CREDIT MUTUEL DE GEISPOLLSHEIM, association coopérative à responsabilité limitée, ayant son siège social 25 rue Sainte Jeanne d'Arc à 67118 GEISPOLLSHEIM

Du bien immobilier suivant :

Une maison située à ENTZHEIM (67960), 14 rue de la Hache, cadastrée section 1 numéro 358/11 lieudit « 14 rue de la Hache » pour une surface de 01 are 64 centiares.

Inscrit au livre foncier de ENTZHEIM au nom de Monsieur Satuda RAMASAMY et Madame Mélodie FREYD pour la totalité en pleine propriété en communauté de biens

L'expropriation par voie d'exécution forcée a été ordonnée par le Tribunal de Proximité d'Illkirch-Graffenstaden n° L1/14.2025/1002 en date du 3 septembre 2025 ayant acquis autorité de la chose jugée le 13 octobre 2025, contre :

Monsieur Satuda RAMASAMY demeurant à STRASBOURG (67100), 45 rue Ziegelfeld et Madame Mélodie FREYD demeurant à GEISPOLLSHEIM (67118), 10 A rue des Mugets

L'ordonnance a été notifiée aux débiteurs et au créancier poursuivant.

L'inscription de la mention d'exécution forcée a été effectuée le 1^{er} octobre 2025 au Livre Foncier de ENTZHEIM.

Sur la mise à prix de **CENT QUATRE-VINGT-QUINZE MILLE EUROS (195 000,00 EUR)**

Le prix d'adjudication sera payable, savoir :

- * à concurrence de VINGT-CINQ MILLE EUROS (25 000,00 EUR), payable comptant le jour de l'adjudication, par virement bancaire sur le compte CDC de l'office Notarial,
- * le solde au plus tard dans les deux mois où l'adjudication sera devenue définitive par suite de la réalisation des conditions suspensives

Il produira intérêts de retard au taux de 5,5 % l'an à compter des dates de paiement.

En cas de paiement dans les délais ci-dessus indiqués, il ne sera dû aucun intérêt.

Les paiements auront lieu en la Société Civile Professionnelle dénommée « Joëlle RASSER et Stéphanie MEYER, Notaires Associés »

L'adjudicataire supportera, en sus du prix, tous les frais mis à sa charge par la loi du 1^{er} juin 1924, lesquels frais devront être payés au notaire le jour de l'adjudication.

SCP Joëlle RASSER et Stéphanie MEYER, notaires associés
15 rue du Wiesel 67118 Geispolsheim

Adresse postale : BP 10019 – 67401 ILLKIRCH CEDEX

Tél. 03 88 68 83 87 Fax 03 88 68 62 57 rasser.meyer.geispolsheim@notaires.fr

Ne seront admises à porter des enchères que les personnes qui auront consigné au préalable un montant de VINGT-CINQ MILLE EUROS (25 000,00 EUR), par virement bancaire sur le compte CDC de la Société Civile Professionnelle dénommée « Joëlle RASSER et Stéphanie MEYER, Notaires Associés »

Les enchères ne pourront être inférieures à des tranches de **MILLE EUROS (1.000,00 EUR).**

Le bien est actuellement libre d'occupant.

L'adjudicataire aura la jouissance du bien le jour du paiement intégral du prix.

L'adjudication aura lieu sous les charges et conditions résultant du cahier des charges établi par Maître Stéphanie MEYER en date du 7 septembre 2026.

Le cahier des charges et les pièces de procédure sont déposés en l'étude de Maître Stéphanie MEYER, notaire associé à GEISPOLSHEIM, 15 rue du Wiesel où chacun peut en prendre connaissance sans frais.

Les objections et observations concernant la procédure antérieure à l'adjudication, doivent, à peine de déchéance, être produites au tribunal d'exécution, conformément aux dispositions de l'article 159 de la loi du 1^{er} juin 1924, au plus tard une semaine avant le jour de l'adjudication.

Les objections et observations concernant la procédure de l'adjudication même doivent être produites au plus tard deux semaines après l'adjudication.

La production en est faite soit par écrit, soit par déclaration prise en procès-verbal par le greffier.

Sommation est faite aux créanciers hypothécaires ou autres intéressés inconnus d'avoir à faire valoir leurs droits par une inscription avant l'inscription du procès-verbal d'adjudication.

Les visites auront lieu sur place le **MERCREDI VINGT-TROIS SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT-SIX (23/09/2026) entre 10h00 et 12H00**

Pour tous renseignements et pour la visite des lieux s'adresser à l'étude.

Pour affichage :

Maître Stéphanie MEYER, notaire commis à la procédure

